

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION de BUREAU
DU 17 SEPTEMBRE 2008 à 18 HEURES**

Les membres du Bureau du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le 17 septembre à 18 heures dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DEZELU**.

Date de la convocation : 9 septembre 2008

Etaient présents : Monsieur DEZELU, Madame MORIN, Messieurs CHESNEAU, DOUCET, LEHOUX, MICHOUX, NIEUVIARTS et PITAULT

Madame PRIOL et Messieurs DELAITRE et VOVELLE se sont excusés.

Assistaient à la réunion : Monsieur CHAUVET, receveur syndical
Madame PITAULT, directrice du syndicat
Monsieur AFFOUARD, responsable technique

Il est proposé d'étudier l'ordre du jour du Comité Syndical qui se tiendra le 18 septembre.

I - Autorisation de signature du marché « fourniture de produits raffinés » :

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 15 septembre, ont procédé à l'ouverture des plis d'un marché qui compte 3 lots :

- **Lot n°1** : fourniture et livraison de gazole en vrac (quantité annuelle 170 000 litres)

Un seul candidat, la société CALDEO a transmis une offre qui se résume comme suit :

Prix Total HT au m3	Quantité du marché en m ³	Prix Total HT	TVA à 19,6 %	Prix Total € TTC
1 229,21	170	208 965,70	40 957,28	249 922,98

L'entreprise propose une variante : la fourniture de gazole performance. Ce produit aurait la particularité de réduire la consommation des véhicules.

Prix Total HT au m3	Quantité du marché en m ³	Prix Total HT	TVA à 19,6 %	Prix Total € TTC
1 237,21	170	210 325,70	41 223,84	251 549,54

Monsieur le Président rappelle que le prix au m3 du carburant comprend non seulement le prix du produit mais aussi les différentes taxes telles que la TIPP et la marge du fournisseur.

- **Lot n°2** : fourniture de fioul domestique (quantité annuelle 4 000 litres)

Comme pour le lot n° 1, une seule entreprise, la société CALDEO a répondu au marché. Son offre se résume comme suit :

Prix Total HT au m3	Quantité du marché en m ³	Prix Total HT	TVA à 19,6 %	Prix Total € TTC
791,38	4	3 165,52	620,44	3 785,96

L'entreprise propose également une variante : la fourniture d'un fioul (Total fioul premier) qui permettra de réduire la consommation.

Prix Total HT au m ³	Quantité du marché en m ³	Prix Total HT	TVA à 19,6 %	Prix Total € TTC
806,38	4	3 225,52	632,20	3 857,72

Concernant ces deux lots, Monsieur le Président informe les membres du Bureau que le syndicat utilise déjà les carburants proposés dans le cadre de la variante.

- **Lot n°3** : fourniture d'huiles en fûts pour les véhicules

Il s'agit d'huile moteur (10W40) pour une quantité de 600 litres et d'huile hydraulique pour 600 litres également.

4 entreprises ont transmis leurs offres :

* homologations constructeurs requises pour moteurs EURO II ; EURO III et EURO IV :

RENAULT : RVI RXD - MAN : M3277 et M3477 - VOLVO : VDS 3

CALDEO

Produits	Prix HT Pour 100 L	Prix HT Pour 600 L	TVA à 19,6 %	Prix TTC Pour 600 L
Huile moteur *	381,00	2 286,00	448,06	2 734,06
Huile hydraulique	256,00	1 536,00	301,05	1 837,05
PRIX TOTAL MARCHE EN €		3 822,00	749,11	4 571,00

*Tous moteurs EURO IV sauf MAN et DAF

FUCHS

Produits	Prix HT Pour 100 L	Prix HT Pour 600 L	TVA à 19,6 %	Prix TTC Pour 600 L
Huile moteur *	342,00	2 052,00	402,19	2 454,20
Huile hydraulique	247,00	1 482,00	290,47	1 772,47
PRIX TOTAL MARCHE EN €		3 534,00	692,66	4 226,67

*RVI : RXD - MAN : M3277 - VOLVO : VDS 2

IGOL (conditionnement 220 L)

Produits	Prix HT Pour 100 L	Prix HT Pour 600 L	TVA à 19,6 %	Prix TTC Pour 600 L
Huile moteur *	368,00	2 208,00	432,77	2 640,77
Huile hydraulique	157,00	942,00	184,63	1 126,63
PRIX TOTAL MARCHE EN €		3 150,00	617,40	3 767,40

PRIX TOTAL selon conditionnement soit 1 320 L (2 x 660 L)	3 465,00	679,14	4 144,14
--	-----------------	--------	-----------------

*RVI : RXD - MAN : M3277/M3477 - VOLVO VDS 3

PNEUS EUROPE SERVICES

Produits	Prix HT Pour 100 L	Prix HT Pour 600 L	TVA à 19,6 %	Prix TTC Pour 600 L
Huile moteur *	282,00	1 692,00	331,63	2 023,63
Huile hydraulique	179,00	1 074,00	210,50	1 284,51
PRIX TOTAL MARCHE EN €		2 766,00	542,14	3 308,14

*RVI : RXD - MAN : M3277 - VOLVO VDS 2

Après examen des différentes offres, il s'avère qu'une seule entreprise répond aux caractéristiques techniques du cahier des charges.

La commission d'appel d'offres aura à statuer sur les propositions des candidats mais ne disposera pas de choix quant à la diversité des offres.

Il est rappelé que ce marché est établi pour une durée de 2 ans.

Monsieur le Président propose que le point relatif à la présentation du résultat de l'étude concernant la demande d'adhésion de la Ferté-Saint-Aubin soit abordé en fin de réunion.

II - Entretien des bacs Ordures Ménagères sur les communes

Suite à la demande d'une commune pour l'entretien de bacs destinés à recevoir les Ordures Ménagères, il convient de s'interroger sur l'opportunité pour le S.M.I.C.T.O.M. d'intervenir dans cette démarche.

Monsieur CHAUVET s'inquiète quant au fait que la compétence Ordures Ménagères ait été déléguée au S.M.I.C.T.O.M.

Les membres du Bureau mettent en avant que les bacs concernés appartiennent aux communes, leur entretien incombe donc à leur propriétaire.

Dans cette hypothèse, **Monsieur PITAULT** s'interroge sur l'éventualité de voir les particuliers demander l'entretien de leurs bacs.

Aussi, les membres du Bureau maintiennent la position évoquée ci-dessus : les bacs des particuliers et des communes seront entretenus par leur propriétaires.

III - Redevance spéciale : intervention spécifique

Le syndicat a été sollicité, il y a quelques semaines, par un supermarché pour un dysfonctionnement de sa chambre froide ayant entraîné la perte d'une quantité importante de produits.

L'évacuation des denrées a été effectuée par les services du S.M.I.C.T.O.M. pour un poids de 3,8 tonnes.

Aucune délibération n'ayant jusqu'alors été prise pour ce type d'incident, il est proposé de facturer la prestation comme suit :

- la prise en compte du temps passé par les agents,
- le coût au kilomètre,
- le coût à la tonne.

L'ensemble des coûts sera revu pour chaque prestation en fonction des différents paramètres (carburant, coût des prestations, coût horaire des agents intervenus...).

Monsieur DOUCET s'inquiète de la solvabilité du titre.

Avant l'intervention, le supermarché avait été informé que la prestation serait facturée en fonction de l'enlèvement.

IV - Question diverses

Monsieur le Président informe les membres du bureau qu'il a adressé à chaque mairie du S.M.I.C.T.O.M. un courrier dans lequel le syndicat se désengage de toute responsabilité en ce qui concerne la présentation des calendriers aux administrés par certains membres du personnel.

Il souligne que ces initiatives ne relèvent en aucun cas du syndicat.

Il appartient à chacun de prendre sur leur commune, les dispositions qui leur incombent.

V - Présentation de l'étude concernant la demande d'adhésion de la commune de la Ferté-Saint-Aubin

Un récapitulatif des données chiffrées fourni par le cabinet d'étude est distribué à chaque membre et se résume comme suit :

Monsieur le Président informe que cette faisabilité a également été chiffrée en interne et que les résultats sont identiques à ceux produits par le bureau d'étude à quelques euros près.

Il est également mentionné que le bureau d'étude a effectué un comparatif des coûts annuels du service selon les modes de gestion.

Il en résulte des coûts supérieurs d'environ 30 % appliqués par le prestataire actuel par rapport à ceux d'un service en régie.

Dans l'hypothèse où la commune de la Ferté Saint Aubin accepterait les conditions financières, **Monsieur CHAUVET** évoque les obligations liées au calendrier.

En effet, le syndicat devra délibérer avant le 15 octobre sur les exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'ensemble du périmètre.

De toute évidence, les Communautés de Communes devront se réunir très rapidement pour entériner la décision du S.M.I.C.T.O.M.

Dans l'éventualité où la commune de La Ferté-Saint-Aubin adhérerait, **Monsieur NIEUVIARTS** préconise une extension de la déchèterie de la Ferté-Saint-Aubin de manière à y aménager une aire destinée à recevoir les D.E.E.E. (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques).

Cette extension est susceptible d'être réalisée sur l'emplacement actuellement occupé par la station d'épuration qui sera prochainement déplacée.

En conclusion, les membres du Bureau prennent acte de l'éventuelle intégration de la commune de la Ferté-Saint-Aubin par le biais d'une zone spécifique du fait d'un service rendu distinct des autres communes.

Cette zone aurait par conséquent un coût différent pour cette commune et aucun impact sur le mécanisme de lissage des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des 21 communes concernées.

Il est rappelé que les communes de Lamotte-Beuvron et de Salbris bénéficient déjà de zones distinctes puisque ces deux communes disposent de services différents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.